



Convention d'adhésion

Entre

Association AuvernIX, située 39 rue des lauriers, 63000 Clermont-Ferrand, France et représentée par son Président M. Hervé Prot, ci-après « AuvernIX »

d'une part, et

_____ située _____
_____ et représentée par _____,
ci-après « l'Entité »

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

L'Entité souhaite adhérer à AuvernIX et profiter des opportunités d'interconnexion (*peering*) qu'AuvernIX peut offrir. AuvernIX met à disposition de l'Entité un port d'interconnexion sur son infrastructure.

Article 2 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. L'adhésion débute au paiement de la cotisation annuelle (ou à la nomination de l'entité au statut de « membre d'honneur » par le Bureau) et prend fin lors de la perte du statut de membre (non-paiement de cotisation annuelle ou exclusion par le Bureau).

Article 3 - Conditions d'application

La présente convention est soumise à l'acceptation et la signature des clauses de raccordement (document en annexe)

Article 4 - Avenants

Toute modification des modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 5 - Entrée en vigueur

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux et entre en vigueur à la date de signature de la dernière partie.

Pour l'Entité

Fait le :

A :

Signature :

Pour AuvernIX

Fait le :

A : Clermont-Ferrand, France

Signature :

Contient 2 annexes :

- Clauses de raccordement
- Cotisation annuelle